

COMITÉ DE LA CHARTE
DU DON EN CONFIANCE

RAPPORT ANNUEL 2015

Associations

Dons

Progrès

Mécénat

Transparence

Fondations

**DON
en
CONFIANCE**
comitecharte.org

Contrôle

Déontologie

Bénévoles

Rigueur

RAPPORT
MORAL



RAPPORT
D'ACTIVITÉ



RAPPORT
FINANCIER



Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Comité de la Charte du Don en confiance, c'est :

La mission du Comité de la Charte du Don en confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en contrôlant le respect.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel public à la générosité permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation des associations et fondations** par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement.

→ Pour le **public** :

- **l'existence** auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général **d'un contrôle** appuyé sur des principes déontologiques transparents
- **une incitation à aider les organisations** financièrement, notamment

→ Pour les **donateurs, personnes physiques et morales** :

- **un tiers de confiance** dont l'intervention permet de les conforter dans leur choix de soutenir telle ou telle organisation labellisée "Don en confiance"
- **un gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales

→ Pour les **organisations labellisées "Don en confiance"** :

- **un facteur de développement et/ou de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise par la gouvernance de son organisation
- **un gage de confiance pour leurs donateurs** particuliers ou entreprises et leurs financeurs privés
- **le bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- **la sécurité d'un regard extérieur** pour la gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration du fonctionnement interne
- **une déontologie adaptée** co-construite collectivement
- **un savoir-faire et une connaissance partagée des problématiques** du secteur à partir d'une expérience de plus de 25 ans
- **une participation** en tant que membre à la **vie associative** du Comité de la Charte

→ Pour le **secteur associatif** :

- **une référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- **une incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- **un garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte du marché

→ Dans **l'intérêt général et collectif** :

- **un contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,5 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 84 organisations labellisées au 31 décembre 2015
- **une rigueur dans l'utilisation des fonds** issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général



p.21

84 organisations labellisées au 31 décembre 2015

p.6

Le rapport moral du président

p.7

L'année 2015 en bref

p.10

1 AU SERVICE DES DONATEURS & DU PUBLIC

p.12

Le Comité fait évoluer la déontologie

p.14

8^{ème} édition du baromètre de la confiance

p.16

Les conseils aux donateurs

p.17

Bilan médias : une percée "grand public"

p.18

Le Comité à l'heure du numérique

p.20

Participation au 10^{ème} Forum National des Associations et Fondations

p.21

Le Comité dans son environnement

p.22

Développement : bilan 2015 et perspectives

p.24

2 AU CONTACT DES ORGANISATIONS LABELLISEES

p.26

Les organisations par date de labellisation

p.27

Des progrès continus

p.28

Répondre aux évolutions et renforcer la confiance

p.30

p.20



p.36



3 VIE ASSOCIATIVE DU COMITE

p.32

Focus sur la communauté des membres
 Les 84 organisations labellisées par domaine d'intervention
 A propos de la gouvernance du Comité
 119 bénévoles au Comité
 Vie des bénévoles

p.33
 p.34
 p.36
 p.40
 p.42

Rapport financier

Le mot du trésorier
 Analyse et commentaires des comptes
 Bilan et compte de résultat

p.43
 p.44
 p.45
 p.47



p.42



p.18

84 organisations labellisées au 31 décembre 2015



84 organisations labellisées

DON en CONFIANCE
comitecharte.org

* Organisations démissionnaires début 2016

- Rapport
moral

“ 2015, l'année du bilan ”

Pour présenter l'activité du Comité en 2015 qui marque la dernière année de mon mandat de président du Comité, arrêtons-nous de manière plus globale sur ce qui a été accompli depuis six ans. Afin d'établir ce bilan, revenons aux fondements du Comité.

Depuis 25 ans le Comité de la Charte du Don en confiance est le support collectif de la démarche commune entreprise par les organisations qui sollicitent la générosité pour nourrir la confiance du public à travers l'engagement déontologique.

Constitué à l'initiative des grands acteurs du secteur, il a vocation à accueillir toutes les organisations qui adhèrent à la nécessité d'une discipline collective pour protéger le bien commun du capital-confiance. Le Comité n'est donc ni un censeur externe autoproclamé, ni un prestataire de services d'évaluation positionné sur une offre de marché.

Outil commun des organisations labellisées, selon un schéma associatif qui n'a pas d'équivalent à l'étranger mais qui est cité comme un exemple de réussite d'une initiative collective du secteur, il reçoit l'impulsion de sa gouvernance de l'Assemblée générale des membres et est dirigé par des bénévoles indépendants sous le regard des représentants associatifs.

La politique mise en œuvre par le Comité est celle qui résulte de l'approbation majoritaire et renouvelée des acteurs engagés dans l'exigence déontologique ; sa mission s'inscrit dans le projet associatif adopté en juin 2013 par la quasi-unanimité des participants.

L'adhésion à la Charte étant volontaire par construction, toute organisation peut prendre la décision de se retirer, mais ce faisant, elle choisit de se désolidariser de l'action collective déterminée par le vote majoritaire de ses pairs.

Répondre aux attentes des donateurs par :

Le témoignage : le Comité délivre un message simple, neutre et objectif : « nous avons vérifié pour votre compte et vous pouvez leur faire confiance ». La spécialisation des fonctions, l'indépendance d'esprit des intervenants, le contrôle de la qualité des procédures internes, la régularité des rendez-vous, le perfectionnement des méthodes de travail : tous ces



Gérard de la Martinière
Président du Comité de la Charte

efforts déployés au cours des dernières années concourent à asseoir la crédibilité du message auprès du public.

Le contrôle : c'est la première demande des donateurs d'après le baromètre de la confiance Comité de la Charte/TNS Sofres (cf.p.16). C'est pourquoi le Comité déploie l'activité d'une centaine de bénévoles de haut niveau dans des fonctions de contrôle structurées au sein d'un corps qui en assure l'encadrement, l'animation, la formation continue et l'évaluation. Le contrôle exercé par le Comité est :

- continu, à la différence de ceux des autorités publiques,
 - généraliste, ce qui le différencie de ceux des bailleurs de fonds,
 - ciblé sur les engagements de la Charte, à la différence de celui du commissaire aux comptes.
- C'est le seul qui s'exerce au nom et pour le compte de l'ensemble des donateurs.

La prise en compte de leurs préoccupations : pour mieux prendre en compte les attentes des donateurs, notre référentiel a été enrichi depuis six ans sur plusieurs leviers-clés de la confiance, tels que la transparence de la gouvernance et des politiques de rémunération des dirigeants salariés, le déploiement du contrôle interne, la gestion des legs, l'accessibilité de l'information.

“La Charte du Don en confiance a sans doute besoin d'être modernisée, simplifiée, allégée ; mais elle contient aujourd'hui l'essentiel des engagements générateurs de confiance. ”

L'élargissement : le public est sollicité de toutes parts et, quelle que soit la nature de la cause portée, la relation d'une organisation avec ses donateurs tourne autour des mêmes questions. C'est pourquoi le Comité s'est attaché à élargir progressivement son champ d'activité pour mieux répondre au besoin...

...d'éclairage du public : diversification des causes représentées dans le périmètre de la Charte, prise en compte de toutes les catégories de public, particuliers, entreprises, mécènes, et pour demain, l'accueil des organisations de taille moyenne (cf.p.25).

Etre à l'écoute des besoins des membres par :

La sécurité : le mandat confié par les membres est orienté sur la prévention des risques ; il s'agit d'éviter au sein du périmètre de la Charte toute déviation de nature à porter atteinte à la confiance du public. C'est ce cordon protecteur qui détermine à la fois la vigilance des contrôles et le niveau d'exigence du label ; il explique non seulement les demandes de mise en conformité lors des renouvellements d'agrément, mais aussi la nécessité de brandir la menace de l'exclusion lorsque la situation s'aggrave, et le filtre serré qui s'exerce sur les nouvelles adhésions.

Un soutien : même si notre mission doit rester axée sur la labellisation avec la discipline qu'impose celle-ci, la réalité du quotidien fait des bénévoles du Comité les acteurs discrets d'une mission d'assistance et d'accompagnement sur le terrain de la déontologie. Nombre de dirigeants reconnaissent leur apport et apprécient le levier de progrès qu'ils fournissent aux organisations qu'ils accompagnent avec intérêt et bienveillance. Même pour celles qui sont très avancées dans la recherche de l'excellence, le regard externe porté en toute objectivité par le Comité représente un élément utile pour leur gouvernance.

De la flexibilité : les associations sont de plus en plus gérées à flux tendus et les changements de l'environnement s'accroissent, de sorte que les dispositifs de suivi doivent s'adapter aux réalités du terrain.

La structure associative du Comité, le rendez-vous annuel avec l'Assemblée générale des membres, la transparence de la procédure d'agrément, le caractère contradictoire du contrôle, l'adaptation continue de la Charte, la multiplicité des consultations internes ont pour objet de permettre l'ajustement permanent de notre action aux besoins des acteurs de la générosité.

Une forte demande s'est exprimée sur l'échange des expériences et des bonnes pratiques ; nous manquons de moyens pour y répondre, mais des initiatives sont prises dans ce sens, comme celle

Chiffres-clefs 2015

84 organisations labellisées, dont **4 nouvelles** en 2015

9 instructions en cours au 31 décembre 2015 pour l'obtention du label "Don en confiance"

du "cercle des DAF" (cf.p.33).

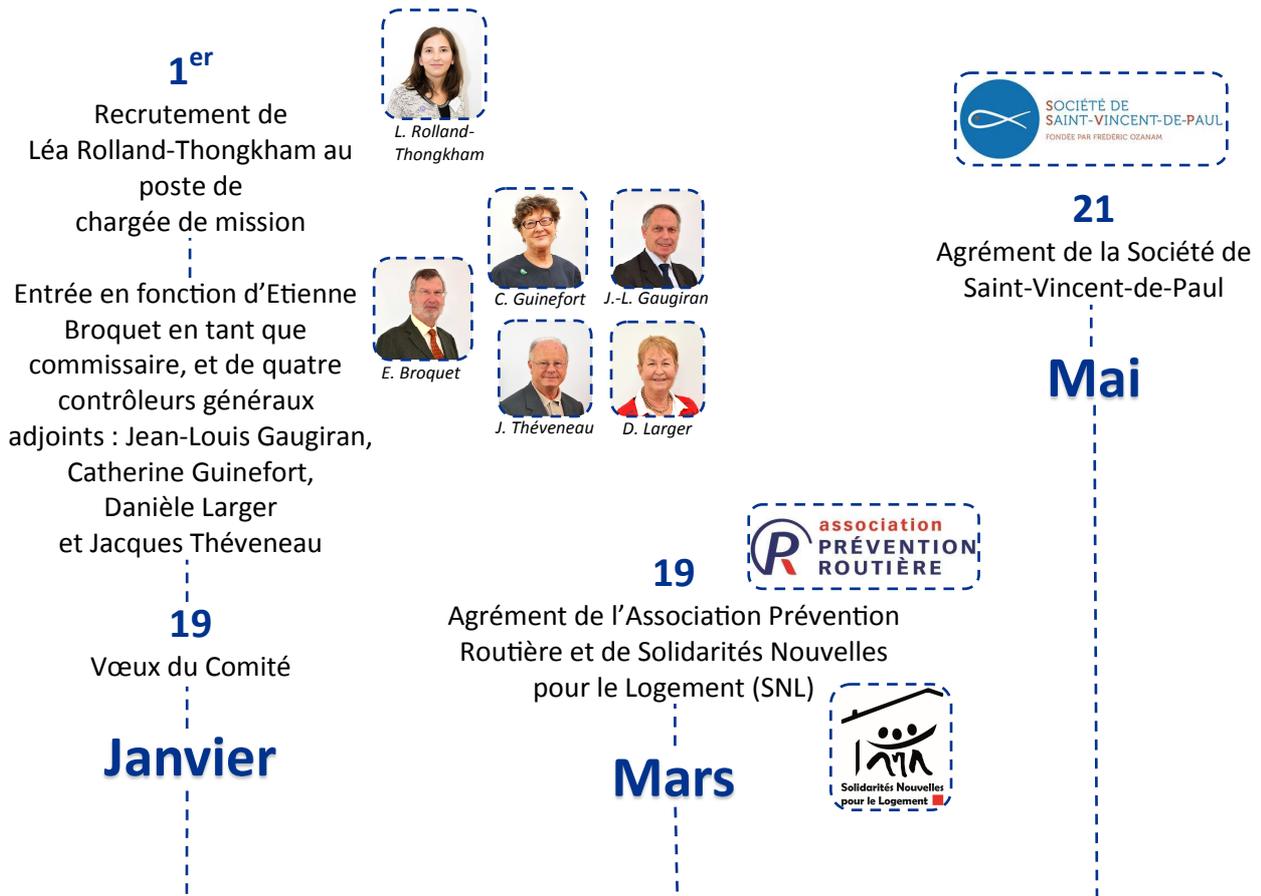
En résonance avec l'engagement des équipes dans l'optique de :

Rassembler : les fonctions et les situations sont diverses, les équipes du Comité juxtaposent des salariés et des bénévoles, les métiers se spécialisent pour une meilleure efficacité, les contrôleurs se trouvent par nature dispersés entre un grand nombre d'organisations. D'où l'importance des mesures destinées à assurer la cohésion de l'ensemble ; elle est facilitée par l'unicité de la mission du tiers de confiance et se forge au quotidien dans la concertation animée par la directrice générale du Comité. Avec un aussi riche panel de personnalités, il faut cultiver l'esprit d'équipe et le respect de l'autre ; la gouvernance du Comité nécessite sans doute des aménagements afin que chacun(e) s'y sente reconnu(e) (cf.p.37).

Communiquer : c'est évidemment le grand enjeu ; chacun peut en faire l'expérience dans son cercle de relations où l'on entend dire : « ce que vous faites est formidable, pourquoi n'est-ce pas connu ? ». La mécanique du Comité fonctionne bien, la croissance de son activité semble gérable, la priorité stratégique de demain pourra être placée sur le "faire savoir" avec le concours d'un ensemble de partenaires qu'il reste à solliciter.

Valoriser : les comptes présentés par le Comité incluent une valorisation du bénévolat qui représente 3 fois le montant des cotisations collectées ; la valeur ajoutée du Comité tient aussi dans cette équation qui fait bénéficier les membres d'une prestation de service gratuite de qualité incontestable.

C'est l'ensemble du dispositif qu'il faudrait arriver à valoriser dans une mesure globale de l'utilité sociale, en obtenant une reconnaissance plus explicite de l'apport qu'il représente pour la sécurisation de la générosité. Cela semble relever de la gageure par rapport aux préoccupations propres de nombreux acteurs, mais cela ne doit pas nous dispenser de plaider sans relâche l'utilité intrinsèque d'une démarche collective, généraliste et responsable de la déontologie vis-à-vis du public •



Les événements qui ont rythmé





C. Allenbach

9

Nomination par le Conseil d'administration de Claude Allenbach en tant que contrôleur général du Comité de la Charte

Juillet

6

Réunion annuelle des bénévoles

21

Dans le cadre du 10^{ème} Forum National des Associations et Fondations, organisation d'un espace "générosités, philanthropie et mécénat", et d'une conférence commune

21

Publication des résultats du 8^{ème} baromètre de la confiance

26



J.-P. Dutertre

Nomination de Jean-Pierre Dutertre en tant qu'ambassadeur

28

1^{ère} réunion du "cercle des DAF"

Octobre

la vie du Comité en 2015

Juin

18

Adoption par le Conseil d'administration de la modification de deux règles déontologiques relatives à la transparence des politiques de rémunération

Septembre

1^{er}



L. Wojtasiak

Recrutement de Lucie Wojtasiak en apprentissage en tant que chargée de communication pour un an

Novembre

26

Réunion annuelle des référents des organisations membres



- Rapport
d'activité



1

Au service des
donateurs et
du public

Adoption d'une nouvelle règle déontologique

Transparence des politiques de rémunération

L'ambition fixée par le Conseil d'administration du Comité lors du lancement de ce chantier en février 2014 visait à améliorer la transparence en matière de politique de rémunération des organisations dans le souci d'éclairer au mieux le donateur, tout en veillant à ne pas porter préjudice aux organisations en termes d'image et en préservant l'unité du référentiel déontologique ; dans cette optique, le groupe de travail a privilégié une approche pédagogique de la question.

Piloté par Axelle Davezac, directrice générale de la Fondation ARC, avec le soutien de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures du Comité, il s'est réuni trois fois d'octobre à décembre 2014. Les orientations qu'il a prises ont été guidées selon les objectifs suivants :

- élaborer une proposition de règle applicable et appliquée,
- réaliser un travail de pédagogie sur les politiques de rémunération menées par les organisations pour une meilleure transparence, étant entendu que le sujet est sensible pour le public,
- profiter de ce chantier pour faire progresser les organisations sur ces sujets,
- disposer d'éléments adaptés aux deux types de structures, association et fondation.

C'est à ce titre qu'il a abouti à une proposition de modifications impactant deux Textes d'Application de la Charte (TAC) :

- le TAC I, relatif au fonctionnement statutaire, étant le seul à porter, à l'origine, sur la publication des rémunérations, en maintenant une communication interne sur les rémunérations des principaux cadres dirigeants salariés en Assemblée générale pour les associations, l'ajoutant en Conseil pour les fondations, et en l'alignant sur les dispositions légales (les trois plutôt que les cinq initialement).
- mais également le TAC XI, relatif à la communication sur la gouvernance, en y ajoutant des éléments

de transparence sur la manière dont sont gérées les pratiques de rémunération et les principes qui les régissent dans les organisations, portant sur l'ensemble des salariés avec un focus sur les principaux cadres dirigeants. Ces aménagements visent, le cas échéant, à conduire les organisations à prendre en charge le sujet, à formaliser leurs pratiques et à limiter les risques, de manière à concourir à une meilleure gouvernance.

Conformément à la procédure d'élaboration des textes déontologiques, cette proposition a été partagée avec les différentes parties prenantes du Comité (organisations membres et bénévoles) et soumise à une consultation publique sur une période de deux mois, à l'issue de laquelle, après examen et amendement du comité de déontologie (cf.p.37), elle a été adoptée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 juin 2015.

La publication des nouvelles règles portant sur la transparence des politiques de rémunération ayant suscité différentes demandes d'éclaircissements, des éléments d'éclairage ont été transmis en octobre 2015 aux référents des organisations et aux bénévoles du Comité afin de les clarifier •



La réunion de groupe élargi en images

11 février 2015 dans les locaux de l'Association Petits Princes



Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures du Comité, et Axelle Davezac, directrice générale de la Fondation ARC

Avancement de deux chantiers

Régulation des nouveaux modes de collecte

Ce chantier a été lancé en mars 2014 sur la base du constat que les propositions émanant de certains nouveaux opérateurs de collecte n'étaient en général pas en adéquation avec les principes et les règles contenus dans la Charte de déontologie, la plupart du temps concernant les conditions de leur rémunération. Il avait pour objectif de réexaminer les règles d'application du Comité relatives à la collecte et - tout en restant fidèle aux principes déontologiques - de les adapter, si cela était jugé nécessaire, aux spécificités des nouveaux modes de collecte tout en préservant l'intérêt du donateur et les éléments de la confiance lorsqu'il effectue un don *via* ces canaux. Piloté par Christophe Leroux, délégué à la communication et au développement de la Ligue contre le Cancer, et Antoine Vaccaro, président du Fundraising Lab et du CerPhi (Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie), avec l'appui de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures du Comité, et rassemblant une vingtaine de représentants des membres et plusieurs bénévoles du Comité, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises, les 16 avril et 11 juin 2015 dans les locaux de la Ligue contre le Cancer. L'équipe de pilotage, soutenue par Alain Linot, contrôleur général adjoint au Comité, et Daniel Bruneau, directeur de la recherche de fonds et de la communication des petits frères des Pauvres, a consacré plusieurs séances de travail pendant l'été et au dernier trimestre 2015 à l'analyse en profondeur du fonctionnement des nouveaux modes de collecte au regard des règles déontologiques du Comité, dans la perspective de formaliser une proposition qui a été présentée au groupe de travail début 2016. Ainsi, le chantier a pu s'achever au premier trimestre 2016.

🔗 **Toute l'actualité des évolutions déontologiques du Comité sur :**
www.comitecharte.org

Modernisation du référentiel déontologique

Ayant fait le constat que l'accumulation des adjonctions successives de nouvelles règles depuis la création du Comité, il y a plus de 25 ans, avait fini par introduire un niveau de complexité faisant obstacle à la clarté et à l'accessibilité de son référentiel de déontologie, pour toutes les parties prenantes (public, organisations labellisées et bénévoles du Comité), le Conseil d'administration du Comité avait lancé un chantier de modernisation de ce référentiel, à droit constant. Le comité de déontologie (cf.p.37), après avoir défini le cahier des charges de cette modernisation et élaboré les principes généraux de l'organisation des travaux, en a suivi régulièrement l'avancement.

Ayant débuté ses travaux au second semestre 2014, l'équipe-projet, pilotée par Claude Allenbach (contrôleur général adjoint et ambassadeur) et composée de Jacques Bachelin et Michel Barrau, commissaires, Benoît Clair et Francis Noël (jusqu'en juillet 2015), contrôleurs, Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, Bruno Gizard, ancien administrateur du Comité, et Phong Guillen, directeur général d'Action Enfance, a présenté un point d'étape à la Commission d'agrément le 15 janvier 2015, à l'équipe d'animation du corps de contrôle le 19 janvier 2015, puis séparément aux organisations membres et aux bénévoles du Comité lors de deux réunions de groupes témoins qui se sont tenues le 28 janvier 2015. Le projet a été accueilli très positivement par l'ensemble des participants.

L'équipe-projet a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2015 et tenu une dizaine de réunions. Elle a présenté l'ensemble de sa proposition au comité de déontologie (cf.p.37) le 17 novembre 2015. Ce dernier a pu apprécier la qualité du travail réalisé et a considéré qu'il disposait d'une version suffisamment aboutie pour entreprendre son travail d'évaluation, notamment par référence au cahier des charges initial. Il a proposé au Conseil d'administration de donner son avis au début de 2016. Le Conseil a décidé de suspendre les travaux de l'équipe-projet afin de libérer Claude Allenbach pour lui permettre de se consacrer à sa nouvelle fonction de contrôleur général du Comité. Avec le soutien de Mathilde Cuchet-Chosseler, une étude plus approfondie de la proposition par le comité de déontologie a débuté en décembre 2015 et se poursuit début 2016 •

La confiance du public dans l'action associative d'intérêt général continue de se renforcer !

Dans l'esprit des Français, les associations prennent le relai de l'action publique pour conduire des actions d'intérêt collectif sur un champ de missions de plus en plus vaste. La confiance envers les associations et fondations pour la réalisation de ces missions sociétales a augmenté de près de 10 points depuis 2011.

Des tendances qui se confirment

En 2015, plus de la moitié des Français redisent leur confiance dans les associations et fondations faisant appel aux dons (56 %), alors que d'autres institutions comme les partis politiques souffrent d'une perte de crédit très forte depuis quelques années. Comme chaque année depuis la création du baromètre en 2007, l'existence d'un contrôle se maintient en tête des leviers de la confiance. Cette importance donnée au contrôle parmi les leviers de la confiance peut être une des explications de l'impact toujours aussi significatif du label "Don en confiance" : pour la deuxième année consécutive, pour 4 Français sur 10, il joue un rôle d'incitation au don et de renforcement de la confiance.

En situation d'urgence, la confiance ne va pas de soi

La confiance dans la gestion des dons recueillis à la suite de catastrophes humanitaires ne va pas complètement de soi : le niveau de confiance dans ce cas est un peu inférieur. La forte médiatisation de ces situations suscite un certain sentiment de défiance.

Le baromètre a été particulièrement relayé dans les médias cette année, avec notamment une dépêche de l'Agence France Presse, des articles de La Croix, Europe1.fr, 20Minutes.fr, etc. (cf.p.18) •

Plus d'information sur les résultats du 8^{ème} baromètre de la confiance : www.comitecharte.org

Le label

40% Près de des Français pensent que ce label les incite à faire confiance à l'association / fondation qui l'affiche et peut inciter à l'aider

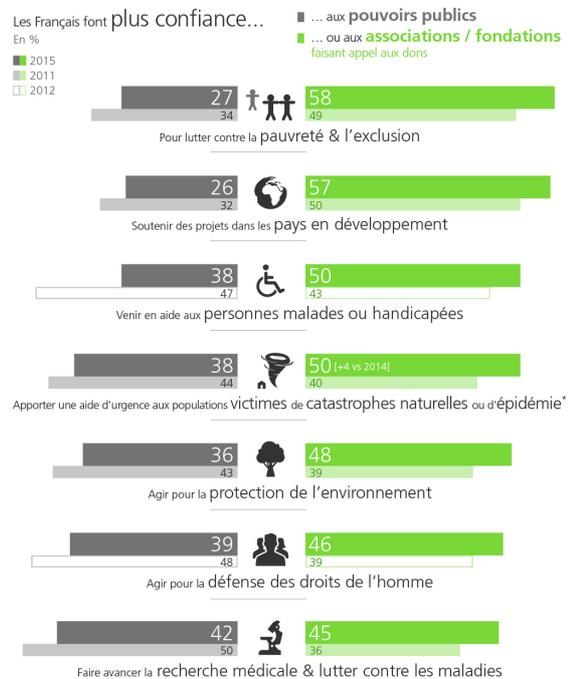
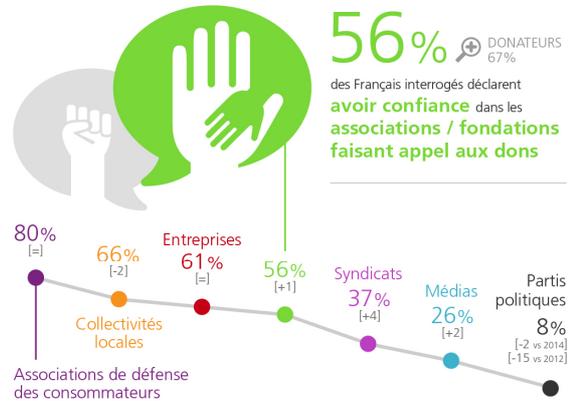


Étude réalisée par :



TNS Sofres

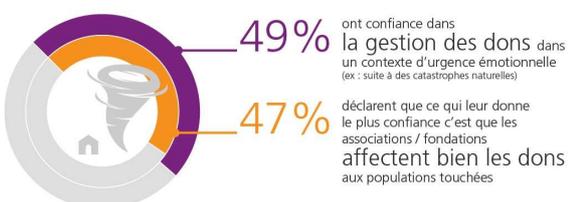
Baromètre de la Confiance des Français en 2015



1^{er} levier de confiance : l'existence d'un contrôle



Urgence : gestion des dons par les associations / fondations



[+/-] : évolutions versus 2014

Source : 8^{ème} édition du Baromètre de la Confiance, 2015

Les conseils du Comité pour donner en confiance

Selon le baromètre de la confiance 2015 (Cf.p.16), 56 % des Français font confiance aux associations et fondations faisant appel aux dons, et ils ont tendance à compter davantage sur elles pour prendre en charge un champ de plus en plus large de missions.

Dans un tel contexte, il est naturel qu'elles suscitent un surcroît de générosité de la part des Français. Néanmoins, il est important de demeurer vigilants pour donner en toute sérénité.

Comme chaque année, le Comité prodigue des conseils aux donateurs afin qu'ils puissent effectuer leurs dons en toute sécurité. En 2015, ces conseils ont été largement repris et partagés sur les réseaux sociaux •

Conseil n°1 pour donner en toute confiance



Choisir la cause que l'on veut soutenir

Il s'agit de réfléchir aux causes qui me sont proches, que j'ai vraiment envie de soutenir.

Je peux consulter la liste des organisations labellisées "Don en confiance" sur comitecharte.org

Conseil n°4 pour donner en toute confiance



Si j'ai déjà donné, ai-je reçu un compte-rendu des points essentiels de l'activité et de la situation financière de l'organisation ?

Y compris si j'ai donné par téléphone ou SMS !

Conseil n°2 pour donner en toute confiance



Me poser les 5 bonnes questions pour choisir quelle organisation soutenir

Quel est le but de cette organisation ?
Qui la dirige ?
Est-elle contrôlée ?
A-t-elle souscrit à des engagements déontologiques ?
Est-elle transparente ?

Conseil n°5 pour donner en toute confiance



Si je suis sollicité(e) par Internet...

Avant de communiquer des données sensibles, je vérifie que les liens qui me parviennent renvoient bien aux sites d'organisations connues et reconnues.

Conseil n°3 pour donner en toute confiance



Si j'ai des questions...

Je ne dois pas hésiter à contacter l'organisation pour les poser par téléphone, mail, courrier, ou sur les réseaux sociaux.

Conseil n°6 pour donner en toute confiance



Dans le cas d'une urgence humanitaire...

Je vérifie que la situation entre dans le champ d'activité de l'organisation que je souhaite soutenir. Si j'ai donné, ai-je reçu l'information selon laquelle mon don a bien été affecté au soutien des populations touchées par la catastrophe ?



“ Les organisations qui font appel public à la générosité se substituent progressivement à l'action publique dans les attentes des Français ; elles sont investies d'une plus grande responsabilité qui renforce le soutien mais également les exigences de l'opinion. Dans ce contexte, le label "Don en confiance", gage de sérénité et de sécurité, prend tout son sens. C'est d'ailleurs ce que confirme notre baromètre qui en fait un facteur d'incitation au don pour près de 40 % des personnes interrogées. ” Gérard de la Martinière, président du Comité de la Charte du Don en confiance

135 retombées médias en 2015

En 2015, le Comité a fait l'objet de 135 citations dans la presse écrite, les médias audiovisuels et sur Internet.

Cette année est caractérisée par une présence notable du Comité sur les ondes. En effet, les médias audiovisuels ont à plusieurs reprises sollicité le Comité avec notamment l'intervention de Gérard de la Martinière, président du Comité, sur [Europe 1](#) (cf.p.19) et celles de Nathalie Blum, directrice générale, sur [France Bleu \(Hérault et Montbéliard\)](#), et la mise en avant du label sur [Vivre FM](#) et sur [France Inter](#).

La presse écrite nationale ([La Croix](#), [Le Figaro magazine](#), [Libération](#)) a également bien relayé l'actualité du Comité à l'occasion de l'agrément d'une nouvelle organisation, par exemple, ou en écho au Forum National des Associations et Fondations (cf.p.21) et du baromètre de la confiance Comité de la Charte/TNS Sofres (cf.p.16), ou encore sur le thème de la confiance des donateurs (cf.p.17).

A noter également une percée de la presse économique qui s'empare des sujets liés au monde associatif. Des titres comme [Le Nouvel Economiste](#), [Valeurs actuelles](#), [L'expansion](#), [La Tribune](#) ont fait régulièrement référence au Comité. Cette tendance est aussi vraie pour des revues et sites spécialisés en finance et gestion, comptabilité, patrimoine (notamment [Finance et Gestion](#), [Revue française de comptabilité](#), [Argent et Patrimoine](#), [Agefi Actifs](#), [Tout sur mes finances](#)).

Les sites et revues du secteur sont toujours de bons vecteurs pour toutes les actualités touchant au Comité ([Association mode d'emploi](#), [Ressources solidaires](#), [Carenews](#), [Youphil](#)) de même que les sites citoyens ([Paperblog](#) ou [Place publique](#) par exemple).

En relation directe avec le public

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'information ont été nombreux à interroger le Comité (par mail, téléphone et courrier), pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels de collecte ou de façon moins fréquente, obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou pour faire part de litiges. Toutes ces questions sont prises en charge par la déléguée déontologie et relations extérieures, avec le soutien de Christine Berlincourt, assistante de la direction générale, et font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Comité.

Enfin, les contributions à la revue [Juris Associations](#), dont le Comité de la Charte est membre du comité scientifique, se poursuivent. Outre les huit citations du Comité, quatre articles sont parus sous la plume de Nathalie Blum, directrice générale, et de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, avec une tribune relative aux 25 ans du Comité (février), un focus sur le contrôle du Comité dans le cadre d'un dossier sur les fonds de dotation (juin), un article portant sur la collecte numérique (septembre) et une tribune sur la rémunération des dirigeants (octobre) •



10 communiqués de presse en 2015

Février Initiative Développement obtient le label "Don en confiance"

Mars L'Association Prévention Routière et Solidarités Nouvelles pour le Logement obtiennent le label "Don en confiance"

Avril Séisme au Népal : soyez solidaires et généreux (ses) ! Quelques conseils pour donner en confiance

Mai La Société de Saint-Vincent-de-Paul obtient le label "Don en confiance"

Juin Pour un don ISF en toute confiance : Quelques conseils pour les donateurs !

Juillet Le Comité de la Charte nomme Claude Allenbach au poste de contrôleur général

Septembre Lèguer à une association ou à une fondation ? Quelques questions à se poser pour léguer en toute sérénité !

Octobre Le 21 octobre à Paris : la générosité sous toutes ses formes

La confiance du public dans l'action associative d'intérêt général continue de se renforcer - 8ème édition du baromètre 2015 de la confiance

Novembre Pour un don en toute confiance : soyez vigilant(e) pour gagner en sérénité !



L'année médiatique du Comité par notre attachée de presse, Marie-Pierre Médouga, conseiller en relations médias, au service du Comité depuis 2006.

servicepresse@mp-c.eu

Une année qui a vu un séisme ravager le Népal au mois d'avril et des prises de positions du Comité en direction de blogueurs et/ou d'interlocuteurs privilégiés de la presse d'investigation pour expliciter son action.

Les objectifs de la communication médias étaient en premier lieu de :

- développer l'information auprès des consommateurs en ciblant l'audiovisuel,
- conforter la place du Comité dans la presse grand public économique,
- renforcer sa place dans la presse spécialisée économie sociale et solidaire,
- informer les prescripteurs du secteur (notaires, experts-comptables, gestionnaires de patrimoine) des nouvelles dispositions du Comité de la Charte en matière de donations, de legs, de gouvernance et du contrôle des nouveaux modes de collecte.

En second lieu de :

- diversifier la communication *via* les réseaux sociaux et de construire des campagnes sur Twitter qui per-

mettent de mieux identifier les actions du Comité de la Charte (cf.p.20),

- être plus présent pour répondre au public et/ou lui permettre de trouver l'information,
- plus généralement, faire du Comité de la Charte du Don en confiance l'interlocuteur de référence en matière de dons et de confiance dans le secteur associatif.

L'année médiatique a donc été plutôt satisfaisante avec une légère hausse des retombées dont le nombre s'élève à 135 (contre 123 en 2014) puisque les objectifs sont atteints dans les secteurs visés.

Les relais traditionnels de la presse écrite nationale ont maintenu leur activité, ainsi que les webzines qui touchent une catégorie de donateurs de moins de 50 ans. Bonne reprise également dans la presse des prescripteurs et des mécènes. (cf.p.18)

“ C'est plutôt du côté de l'audiovisuel que l'on a assisté à une progression avec une présence remarquable dans les émissions destinées au grand public. ”

Cette année, les sollicitations de la presse se sont portées particulièrement sur le volant "investigation". Ainsi, sans jamais avoir été cité de manière négative, le travail du Comité a été explicité auprès des journalistes de l'émission **Cash Investigation**, **Complément d'enquête** et **BFM TV** mais aussi du quotidien **Le Monde** •

Focus 2015

Séisme au Népal : 19 organisations labellisées mobilisées

A la suite du séisme qui a frappé le Népal le 25 avril 2015, le Comité a diffusé un communiqué de presse rappelant ses conseils de base pour effectuer un don en confiance et quelques règles pratiques permettant de le faire en toute sécurité *via* Internet. La liste des organisations labellisées ayant lancé des appels à dons a également été publiée sur le site Internet du Comité. Nathalie Blum, directrice générale, a été interviewée par **Libération** à la suite de la diffusion de ce communiqué.



Droit de réponse : transparence des associations et fondations faisant appel public à la générosité

Faisant suite à la publication d'une dépêche AFP le 15 décembre 2015 mettant en avant les conclusions d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) relatif à la transparence de l'emploi des fonds dans l'appel public à la générosité et mettant en doute le gage de transparence que constitue le label "Don en confiance", le Comité lui a adressé un droit de réponse qui a fait l'objet d'une nouvelle dépêche de l'AFP du 16 décembre reprenant l'argumentaire communiqué par le Comité.

Interview du président sur Europe 1

Le président du Comité, Gérard de la Martinière, a été interviewé par le journaliste Jean-Marc Morandini dans le cadre de la matinale qu'il a animé sur Europe 1 le 17 décembre 2015. En cette fin d'année, il a ainsi pu indiquer les conseils du Comité pour faire ses dons en toute sérénité (cf.p.17).



La présence du Comité se renforce sur les réseaux sociaux, notamment sur Twitter,

dynamisée avec l'arrivée dans l'équipe au second semestre de Lucie Wojtasiak, apprentie chargée de communication, qui assure la fonction de *community manager*, en appui de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures.



312 like Facebook
contre 192 fin 2014.
facebook.com/donenconfiance

465 abonnés sur Twitter
contre 166 fin 2014.
[@donenconfiance](https://twitter.com/donenconfiance)

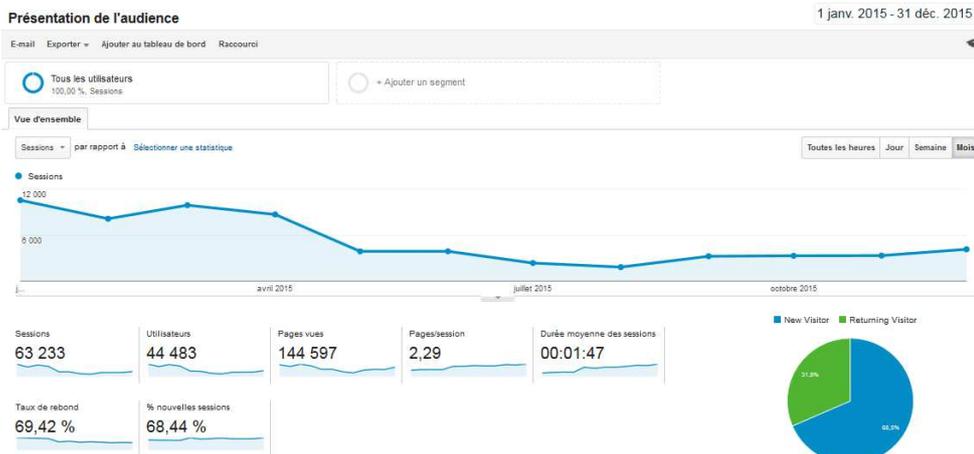
Création d'une page LinkedIn
fin 2014 qui compte aujourd'hui 69 abonnés.

YouTube Découvrez notre chaîne
<http://urlz.fr/kLN>

(statistiques au 31 décembre 2015)

Une fréquentation en hausse du site Internet, un pic au 1^{er} trimestre

Rompant avec la tendance à la stabilité des deux dernières années avec 39 390 utilisateurs en 2014 et 39 758 utilisateurs en 2013, la fréquentation du site Internet a connu une augmentation en 2015 avec 44 483 utilisateurs, soit une moyenne de 3 708 visites par mois. A noter un pic en début d'année dans le prolongement de la campagne virale organisée à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du Comité en décembre 2014 (cf. rapport annuel 2014) et en lien avec le relai médiatique du séisme qui a touché le Népal fin avril 2015 (cf.p.19) •



Un rendez-vous incontournable pour les acteurs de la générosité

La 10^{ème} édition du Forum National des Associations et Fondations s'est déroulée le 21 octobre 2015 au Palais des Congrès de Paris.

Plus de 300 personnes ont assisté à la conférence "Professionaliser votre collecte... Pourquoi et comment ?" organisée par la Coordination Générosités, au sein de laquelle sont réunis France Générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations et le Comité. Christophe Leroux, délégué à la communication et au développement de la Ligue contre le Cancer, est intervenu pour le Comité.

La directrice générale du Comité, Nathalie Blum, est intervenue lors de la conférence "De la bonne utilisation des fonds confiés au secteur associatif" organisée par Deloitte.

Gérard de la Martinière, président du Comité, a quant à lui participé à la conférence "Ordonnance de simplification de la vie associative : quelles conséquences pour les associations et fondations ?" organisée par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et l'Ordre des experts comptables.

Cette édition a été une véritable occasion pour le Comité de gagner en visibilité et de s'enrichir de nouveaux contacts. Cité dans plusieurs conférences, il a suscité l'intérêt d'un grand nombre de visiteurs du Forum qui se sont ainsi rendus sur le stand du Comité •



Gérard de la Martinière avec le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner



Conférence "Professionaliser votre collecte... Pourquoi et comment ?"



Interview de Nathalie Blum, directrice générale du Comité, par la Chaîne du Cœur



Affluence sur le stand du Comité de la Charte



Les collaborations du Comité en 2015...

Participation aux travaux de la Cour des comptes sur le Compte d'Emploi des Ressources (CER)

La Cour des Comptes a entrepris un examen du comptes d'emploi des ressources (CER) et publié un référé sur le sujet. Le Comité de la Charte, France Générosités et le Centre Français des Fonds et Fondations avaient formalisé une position commune et été entendus sur ce dossier fin 2014. A la suite de courriers co-signés par les trois structures et envoyés à la Cour des Comptes, à différents ministères et à l'Autorité des normes comptables, une rencontre a eu lieu le 21 septembre 2015 avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Lors de cette rencontre avec Juliette Laganier, conseillère sociale au cabinet du ministre, et Jean-Pierre Baclou, conseiller juridique, les trois structures ont exprimé leur souhait de participer, quand elles seront créées, aux commissions consultatives sous l'égide de l'Autorité des normes comptables. Un groupe technique composé de six directeurs administratifs et financiers d'organisations membres du Comité, quatre bénévoles experts et la directrice générale a été créé au sein du Comité afin de préparer une proposition.



Intervention de Nathalie Blum à la table ronde organisée par l'IDAF et Recherches et Solidarités



Intervention dans le cadre de l'Université du management, à l'initiative de l'ADEMA

Présentation du Comité de la Charte et de son dispositif de contrôle aux badgeurs de l'UMA lors de trois interventions de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures.

www.management-associatif.org

Intervention pour la Ligue contre le Cancer

Le président du Comité est intervenu lors de la réunion des Trésoriers et des commissaires aux comptes de la Ligue contre le

Cancer le 12 février 2015 sur le thème "L'agrément du Comité de la Charte : une affaire de toutes les composantes de notre organisation".



Table ronde de l'Institut des Dirigeants d'Associations et de Fondations et Recherches et Solidarités

Nathalie Blum, directrice générale du Comité, est intervenue lors d'une table ronde organisée par l'Institut des Dirigeants d'Associations et Fondations (IDAF) et Recherches et Solidarités à l'occasion de la parution de la 20^{ème} édition de l'étude "La générosité des Français".

www.idaf-asso.fr

www.recherches-solidarites.org



Adoption d'une politique de partenariat

Au dernier trimestre 2015 le Comité s'est doté d'une politique de partenariat visant à remplir trois objectifs :

- ancrer le Comité dans le secteur,
- accroître ses financements,
- disposer d'un cadre de réponse face aux sollicitations extérieures.

Les collaborations du Comité en 2015...



Organisation du club des Administrateurs d'associations et de fondations

Comité de la Charte / Institut Français des Administrateurs

En 2015, le Comité a poursuivi sa collaboration avec l'Institut Français des Administrateurs d'associations et de fondations (IFA) avec plusieurs réunions portant sur des thématiques aussi variées que : "Regard prospectif sur les formes de philanthropie en 2020", "Assurer une bonne relation entre les salariés et les bénévoles", "Notre mode de gouvernance est-il un facteur d'efficacité ?" et "Les principales faiblesses constatées par le Comité de la Charte". Michel Soublin, contrôleur général adjoint du Comité, en a assuré la programmation et l'animation des échanges.

www.ifa-asso.com



Assemblée générale de l'International

Committee on Fundraising Organizations (ICFO)

Nathalie Blum, directrice générale, a représenté le Comité lors de l'Assemblée générale de l'ICFO qui s'est tenue les 12 et 13 juin 2015 à Washington. Elle a aussi participé à une réunion du *board*, dont elle est secrétaire générale, les 15 et 16 octobre 2015 à Zurich. Pour rappel, l'ICFO est une association regroupant

les organisations de 18 pays ayant une activité similaire à celle du Comité. Ses missions :

- promouvoir la transparence et l'honnêteté des activités des organisations caritatives non-gouvernementales faisant appel public à la générosité dans l'Union Européenne et dans d'autres parties du monde,
- rassembler de l'information parmi les membres ou autres sources et échanger cette information,
- élaborer des *standards* pour des organisations caritatives non gouvernementales agissant au plan international.

www.icfo.org

Congrès annuel de l'Association Valentin Haüy

Le président du Comité est intervenu sur la thématique du projet associatif lors du congrès annuel de l'Association Valentin Haüy qui s'est tenu le 12 juin 2015, afin de témoigner des travaux réalisés par le Comité en la matière en 2012-2013.

Intervention du président au Rotary club de Paris

Le président du Comité, Gérard de la Martinière, est intervenu le 10 décembre 2015 au Rotary club de Paris afin de présenter l'action du Comité.

Audition par le Comité "éthique et cancer"

Le président du Comité a été auditionné à l'occasion de la 25^{ème} session du Comité "éthique et cancer" présidé par

le Pr Axel Kahn et abrité par la Ligue nationale contre le cancer depuis 2008, dans le cadre d'une saisine autour de l'éthique de la collecte de dons.



10^{ème} Grand Prix de la Communication Solidaire

Le président du Comité, Gérard de la Martinière, est intervenu le 16 décembre 2015 dans le cadre de la table ronde "La fabrique des images des droits humains" à l'occasion du 10^{ème} Grand Prix de la Communication Solidaire organisé par Communication Sans Frontières.

Participation aux réunions de la Coordination Générosités

Le Comité de la Charte participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France Générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers et le Centre Français des Fonds et Fondations. Ces réunions visent notamment à préparer la participation de la Coordination au Forum National des Associations et Fondations (cf.p.21) mais aussi à aborder des sujets d'actualité et d'intérêt commun •



Poursuite du développement en 2015

Quatre nouvelles organisations labellisées

La communauté des organisations membres du Comité a poursuivi sa croissance en 2015, avec l'agrément de quatre nouvelles organisations.



Initiative Développement

accompagne des populations défavorisées des pays du Sud selon deux axes : assurer une réponse durable aux besoins de base en favorisant l'émergence, l'accompagnement et l'autonomie des structures locales qui constituent la pérennité de leurs actions. Les sept pays où Initiative Développement intervient ont pour la plupart des caractéristiques communes : un indice de développement humain parmi les plus bas du monde, une société civile très faiblement organisée et des états fragiles. Initiative Développement travaille essentiellement dans des zones rurales et enclavées où la présence d'ONG internationales est très faible.

www.id-ong.org



Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL)

s'engage pour rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité. SNL incite chaque citoyen à prendre sa part de responsabilité et de solidarité en se regroupant pour agir.

SNL crée des logements très sociaux, loue ces logements à des personnes en difficulté le temps qu'il faut, pour qu'elles retrouvent une stabilité, accompagne les ménages jusqu'à l'accès à un logement pérenne et témoigne pour mobiliser. 1200 bénévoles réunis en Groupes Locaux de Solidarités et les équipes salariées mettent en œuvre localement ce projet en Ile-de-France. Les locataires sont membres de l'association.

www.snl-union.org



Association Prévention Routière

est une association reconnue d'utilité publique. Elle s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière. Pour cela, elle met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : éducation routière des enfants, sensibilisation et information du grand public et formation continue des conducteurs.

www.preventionroutiere.asso.fr

Zoom sur les
4 nouvelles
organisations labellisées
en 2015



Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)

est un réseau de charité de proximité, au service des personnes seules ou démunies. Elle est présente dans 148 pays avec 800 000 bénévoles dans le monde. La SSVP France est une association catholique de laïcs, reconnue d'utilité publique. Elle fédère 92 Conseils Départementaux et 34 Associations Spécialisées. Elle vit essentiellement de dons.

Ses 17 000 bénévoles français agissent en équipes fraternelles, appelées "Conférences". Ses actions sont : maraudes auprès des personnes SDF, visites à domicile chez des personnes isolées, sorties avec des personnes handicapées, etc.

www.ssvp.fr

Neuf candidatures en cours

Les perspectives de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés et de rejoindre le collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs conduisent un nombre toujours croissant d'organisations à solliciter le Comité dans l'optique d'une démarche de labellisation.

En 2015, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité de cinq nouvelles candidatures pour une instruction de premier agrément, portant à neuf le nombre de candidatures en cours au 31 décembre 2015. L'équipe chargée d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations est composée de trois ambassadeurs, Didier Berthelemot, Jean-Pierre Dutertre, nommé en octobre, et Jean-Luc Paret, et de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures (photo ci-contre). Ils se réunissent avec la directrice générale du Comité tous les trimestres en comité de pilotage afin de traiter les candidatures et de préparer l'examen des recevabilités par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration.

En 2015, près d'une centaine d'organisations a également pris contact avec le Comité, en direct ou dans le cadre du Forum National des Associations et Fondations (cf.p.21), dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en confiance".

Projet de développement du Comité et intégration des petites et moyennes organisations

Les critères d'éligibilité pour une candidature à l'obtention du label "Don en confiance" imposent aujourd'hui aux organisations un montant minimum annuel de collecte de ressources privées fixé par le Conseil d'administration à 500k€ (article 1 du Règlement intérieur). En cohérence avec le plan stratégique 2013-2016, le Comité de la Charte a amorcé une réflexion sur la possibilité d'accueillir des organisations collectant en-deçà de ce seuil.

Porté par la directrice générale, Nathalie Blum, le projet s'est construit par étapes en concertation avec les administrateurs, notamment lors d'une séance extraordinaire dédiée du Conseil le 24 mars 2015, et les bénévoles du 1^{er} cercle, composé des membres de la Commission d'agrément, de



Jean-Pierre Dutertre Didier Berthelemot Mathilde Cuchet-Chosseler Jean-Luc Paret

l'équipe du corps de contrôle et des ambassadeurs. Un groupe projet composé de deux administrateurs (Denis Le Squer et Jean-Luc Decornoy), un contrôleur général adjoint (Jacques Théveneau), un commissaire (Gérard Bouniol) et deux permanentes (Nathalie Blum et Mathilde Cuchet-Chosseler) a ensuite été constitué. Il s'est réuni à trois reprises entre juin et septembre 2015 afin de préparer des orientations à la lumière des travaux menés. Elles ont été examinées et amendées lors d'un séminaire stratégique du Conseil d'administration qui s'est tenu le 2 octobre 2015, débattues lors de sa séance du 29 octobre 2015 et approuvées dans leur version finale le 26 novembre 2015. Ces orientations concernent à la fois la confirmation de l'approche de labellisation de l'appel public à la générosité du Comité, les voies de réorganisation du fonctionnement interne pour gagner en efficacité, les modifications susceptibles d'être apportées à la gouvernance et les projections de financement d'une activité élargie.

Faisant suite à l'adoption de ces orientations, trois réunions d'information et d'échanges sur ce projet avec les organisations membres, animées par le président et la directrice générale, ont été programmées en décembre : elles se sont tenues le 10 décembre dans les locaux du Secours Catholique, le 14 décembre à la Fondation pour la Recherche Médicale et le 17 décembre chez Médecins du Monde. Le projet a été reçu positivement par les organisations participantes et a été présenté aux bénévoles du Comité début 2016.

Cette réflexion a été incluse dans le cadre plus global de l'élaboration d'un nouveau projet de développement stratégique du Comité et d'adaptation de sa croissance, dont les contours seront précisés par la nouvelle présidence en 2016 •



« Le développement du Comité se réalise sans transiger sur le niveau d'exigence. Quelle que soit la cause ou la taille des organisations, qu'elles œuvrent en France ou à l'étranger, directement ou en redistribuant les fonds qu'elles perçoivent, la déontologie que nous prôtons est, et restera, la même pour toutes celles qui s'engagent dans cette démarche collective. »

Nathalie Blum, directrice générale du Comité de la Charte du Don en confiance

du Comité au 1^{er} octobre 2013



2

Au contact des organisations labellisées

1990

Institut Pasteur de Paris
 Association Valentin Haüy au service des aveugles et des mal-voyants
 Fondation de France*
 Fondation pour la Recherche Médicale
 Secours Catholique
 Unicef France
 Médecins du Monde

1991

Action Contre la Faim
 Association les petits frères des Pauvres
 Fondation les petits frères des Pauvres
 Ligue contre le Cancer
 Les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur
 Secours populaire français
 Association des paralysés de France

1992

CCFD-Terre solidaire
 Jeunesse au Plein Air
 Ordre de Malte France (association)
 SOS Villages d'Enfants

1995

Comité Français pour la Solidarité Internationale
 Apprentis d'Auteuil*
 Partage
 France Parrainages

1996

Maisons d'accueil l'Îlot
 Un Enfant par la Main
 Vaincre la Mucoviscidose

1997

Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France
 La Cimade
 SOS-SAHÉL International France
 Fondation abbé Pierre pour le logement des défavorisés
 Organisation pour la Prévention de la Cécité
 Sauveteurs en Mer
 Fegefluc

1998

Amnesty International France
 Perce-Neige
 Habitat et Humanisme
 Foyer de Cachan
 Handicap International*

1999

Fondation ATD Quart-Monde
 Fondation ARC pour la recherche sur le cancer
 La Chaîne de l'Espoir

2000

Croix-Rouge française
 Fondation de l'Avenir
 Frères des Hommes
 Terre des Hommes France
 Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
 Association Petits Princes

2004

Délégation Catholique pour la Coopération
 A Chacun son Everest

2005

Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers

2006

Care France
 Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

2008

Bureau International Catholique de l'Enfance

2009

Elevages sans frontières
 Fondation Gustave Roussy
 Institut Gustave Roussy
 Aide à l'Enfance Tibétaine

2010

Entrepreneurs du Monde
 Œuvre de Secours aux Enfants
 Oxfam France
 Institut du Cerveau et de la Moelle épinière
 La Mie de Pain
 Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)

2011

Plan France
 Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
 France Alzheimer
 Solidarité Laïque
 Foyer Notre-Dame des Sans-Abri
 Secours Islamique France
 Welfarm
 ACTED
 Toutes à l'école

2012

Fondation ARSEP
 France Nature Environnement
 Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille)

2013

AIDES
 Action Enfance
 Le Rire Médecin

2014

Electriciens sans frontières
 Vaincre les Maladies Lyosomales
 Fondation Saint Matthieu

2015

Initiative Développement
 Association Prévention Routière
 Solidarités Nouvelles pour le Logement
 Société de Saint-Vincent-de-Paul

* Organisations démissionnaires début 2016



Michel Senellart

Président de la Commission
d'agrément du Comité

« En 2015, les efforts de tous ont été au rendez-vous. La majorité des organisations respecte de mieux en mieux les textes de la Charte et continuent à s'inscrire dans une démarche de progrès. »

Pour la Commission d'agrément du Comité, l'année 2015 confirme que les progrès effectués en 2014 perdurent dans l'ensemble. La méthodologie de contrôle et d'agrément mise en place depuis plusieurs années donne satisfaction. Lors de l'étape de renouvellement de l'agrément triennal, la relation entre l'organisation, le rapporteur de la Commission d'agrément et le contrôleur, a démontré son bien-fondé. Il reste cependant quelques difficultés récurrentes dans l'application de certains textes déontologiques.

Bilan 2015 de l'agrément

⇒ 26 renouvellements d'agrément triennal, avec une moyenne de 2 à 3 demandes de résolution de non-conformité.

La Commission s'est réunie onze fois pour examiner les dossiers d'instruction de premier agrément ou de renouvellement d'agrément, avec l'introduction cette année d'une clarification des niveaux d'exigence. En effet une décision peut contenir désormais :

- une ou plusieurs **demandes**, en nombre limité, qui concernent des écarts importants au regard des textes déontologiques du Comité, dont la résorption est considérée comme prioritaire, et qui sont souvent accompagnées des délais d'exécution,
- une ou plusieurs **invitations**, qui sont des demandes relatives à des thèmes jugés moins importants,
- éventuellement des **suggestions**, autrement dit des incitations aux bonnes pratiques dépassant le périmètre des textes du Comité,
- un rappel sur d'autres remarques annexes émises dans le rapport par le contrôleur.

Le document portant les engagements de mise en conformité de l'organisation transmis dans le cadre de la phase contradictoire peut être joint à la décision.

⇒ Deux organisations ont obtenu leur agrément lors du premier examen en Commission, deux autres au bout d'un processus de deux ans.

L'agrément a été refusé à une organisation entre autres pour non-conformité sérieuse au regard d'un texte déontologique.

L'obtention d'un premier agrément est le résultat d'une démarche d'instruction rigoureuse faisant l'objet d'un rapport d'instruction par un binôme de bénévoles. Le processus est ensuite similaire à celui du renouvellement de l'agrément.

La commission dispose de trois possibilités de décision :

- l'octroi de l'agrément, pouvant s'accompagner de demandes et d'invitations,
- la poursuite de l'instruction circonscrite à une année supplémentaire, comportant en général des demandes significatives,
- le refus de l'agrément.

⇒ Six rapports spéciaux ont abouti à une conclusion positive sans nouvelle demande.

Un rapport spécial a entraîné une injonction de faire avec avertissement, dont les suites seront traitées en 2016.

Les demandes de rapports spéciaux sont déclenchées par la Commission quand des faits significatifs pouvant remettre en cause l'agrément lui sont rapportés. A l'issue d'un rapport spécial, la Commission doit se prononcer sur le maintien de l'agrément. Les motifs des rapports spéciaux peuvent être de natures très différentes :

- à l'occasion d'un changement significatif dans une organisation (réorganisation, fusion, évolution du périmètre, etc.),
- lors d'une transformation d'une organisation d'association en fondation,
- afin de vérifier la prise en compte d'une demande avec injonction de faire,
- face à une situation imprévue nécessitant de confirmer l'agrément.

⇒ Le Conseil d'administration a validé la totalité des décisions prises par la Commission.

Toutes les décisions de la Commission sont présentées au comité de l'agrément du Conseil (cf.p.37), ce qui est l'occasion d'expliquer en détail les raisons qui conduisent aux décisions. Elles sont ensuite présentées au Conseil afin qu'il en prenne acte. En cas de désaccord, le Conseil...

...d'administration peut demander à la Commission d'agrément une seconde lecture de la décision.

⇒ 47 auditions de rapports intermédiaires

Dans la période entre deux rapports triennaux, le Comité exerce un contrôle continu des organisations labellisées. Ce contrôle se traduit par un rapport annuel du contrôleur qui porte sur les faits marquants survenus dans l'année et sur la prise en compte de la décision de la Commission lors du renouvellement de l'agrément ou du premier agrément. Ce rapport fait l'objet d'une audition réunissant le contrôleur, le contrôleur général adjoint et le commissaire rapporteur du précédent triennal. Cette audition permet au contrôleur de rendre compte des évolutions de l'organisation (faits nouveaux et conformités) et d'adapter son programme de travail en fonction des observations émises lors de cette réunion.

Participation de la Commission au fonctionnement du Comité

La Commission s'efforce d'être présente dans les divers groupes de travail qui jalonnent la vie du Comité (modernisation du référentiel, contribution à l'élaboration des textes déontologiques, etc.). Le président de la Commission participe systématiquement au Conseil d'administration et au comité de direction. Cette implication dans la vie du Comité permet de présenter les points de vue de la Commission et d'être acteur des évolutions en cours. La Commission travaille en lien étroit avec les bénévoles du corps du contrôle. Cette relation est devenue mature. La Commission appuie son travail sur les rapports rédigés par les membres du corps de

contrôle. Ces rapports font l'objet d'une analyse conjointe entre le corps de contrôle et les membres de la Commission.

Par ailleurs, les membres de la Commission sont impliqués dans la formation des bénévoles nouveaux et anciens. Cette participation leur permet de préciser leurs attentes quant aux rapports et dans la prise en compte des procédures du Comité.

L'Equipe de la Commission d'agrément

En 2015 la Commission a renforcé ses effectifs avec deux membres supplémentaires, portant à neuf le nombre total de commissaires (cf. photo ci-dessous):

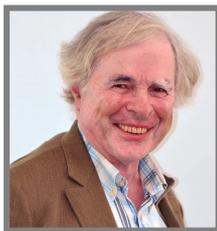
- **Etienne Broquet**, ex-contrôleur ayant acquis une bonne expérience du contrôle et de l'instruction,
- **Hervé Guérin**, ex-trésorier d'une organisation ayant participé au Conseil d'administration du Comité. A ce titre, il apporte à la Commission une approche spécifique, fruit de son expérience passée.

Le travail de la Commission est collectif et exigeant, impliquant de la part de tous ses membres un véritable engagement et une adhésion au fonctionnement du Comité.

Outre sa fonction de responsable des ressources humaines bénévoles, Patrick Baquin œuvre en permanence à la qualité du travail de la Commission dans le cadre de sa fonction de "secrétaire", avec le soutien de Nadia Bensalem, assistante contrôle et agrément.

Cette année encore, la majorité des réunions se sont déroulées dans les locaux d'organisations membres. Cette démarche offre l'opportunité d'échanger librement sur le Comité avec l'organisation hôte •





Claude Allenbach
Contrôleur général

« L'année 2015 qui s'inscrit dans la ligne des exercices précédents pour le rythme de son activité de contrôle, prépare à de nouveaux développements pour répondre aux évolutions des organisations et pour renforcer la confiance du donateur. »

Le corps de contrôle du Comité de la Charte regroupe la grande majorité des bénévoles du Comité. En toute indépendance et de manière désintéressée, il assure une mission destinée à conforter le public dans la confiance qu'il accorde aux organisations sollicitant sa générosité.

L'effectif du corps de contrôle s'est régulièrement amplifié au fil des années pour atteindre 88 à la fin de l'année 2015, pour 84 organisations labellisées. Les interventions du corps de contrôle reposent sur un examen continu de chaque organisation se traduisant par des entretiens avec les principaux acteurs, qu'ils soient dirigeants ou non, ainsi que par l'analyse des dispositions internes de fonctionnement et des informations externes communiquées aux donateurs et au public.

La mission de contrôle d'une organisation est confiée à un ou deux contrôleurs bénévoles dont le recrutement s'effectue à l'issue d'entretiens sélectifs et d'une formation spécifique de plusieurs jours (cf.p.42). Le Comité est attaché à ce que l'activité de chaque contrôleur soit conduite en fonction des caractéristiques propres à chaque organisation.

Une animation du corps de contrôle mobilisant plus de ressources

Le dispositif d'animation assuré par un contrôleur général et onze contrôleurs généraux adjoints, a été modifié en juillet 2015 à la suite de la décision de Marie-Line Daudin de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de contrôleur général (cf. photo p.31).

Animation générale

Avec la nomination de Claude Allenbach pour assurer la succession, deux adjoints au contrôleur général apportent leur concours à la préparation des évolutions de la fonction de contrôle qui s'imposent au Comité :

- préserver l'attrait de la fonction du contrôleur avec un suivi rapproché des questions relatives aux relations humaines avec **Rémy Gavard-Suaire**,

Chiffres-clefs de l'agrément et du contrôle 2015

- 26** renouvellements d'agrément, **4** nouveaux agréments et **1** refus d'agrément, soit **31** rapports de contrôle
- 7** rapports spéciaux
- 47** rapports intermédiaires auditionnés
- 2** avis portant sur le texte relatif à la transparence des politiques de rémunération

- renforcer la qualité de la démarche de contrôle et des rapports avec **Alain Linot**.

Evolution et coordination de la formation

La préparation aux fonctions de contrôle, ainsi que l'actualisation des connaissances sont autant d'imperatifs qui conditionnent l'efficacité du dispositif de contrôle et qui ont conduit à l'enrichissement des modules de formation. **Michel Soublin**, en complément de l'exercice de sa fonction de contrôleur général adjoint, apporte son concours pour toutes les questions de formation relevant du corps de contrôle.

Suivi d'avancement des instructions des candidatures

Les organisations qui souhaitent rejoindre le Comité de la Charte se manifestent en plus grand nombre depuis quelques années (cf.p.25). L'instruction d'une candidature est abordée avec la plus grande attention afin que, de part et d'autre, l'organisation et le Comité évitent toute mauvaise compréhension sur la nature et la signification des engagements de la Charte. Avec l'objectif affiché de parvenir à réduire le délai entre l'acte de candidature et la décision d'agrément (près de deux années), une attention particulière est accordée à l'avancement des dossiers d'instruction, une mission de suivi ayant été confiée à **Jean-Louis Gaugiran** en complément de sa fonction de contrôleur général adjoint.

Soutien et animation des contrôleur(e)s

Le dispositif d'animation comprend notamment douze cercles de contrôleurs, entités qui constituent des lieux d'échanges d'information et de partage d'expérience.

Responsable de l'animation d'un cercle de contrôleurs, le ou la contrôleur(e) général(e) adjoint(e) assure une fonction d'appui et de soutien à chacun des membres de son cercle dans l'exercice de sa mission de contrôle (en particulier : lecture du projet de rapport à l'issue de sa rédaction, accord pour une transmission officielle du rapport à l'organisation).

Une contribution soutenue des bénévoles du contrôle à la vie associative du Comité

La réalisation de la mission de contrôle du Comité ne se limite pas à la seule intervention opérationnelle auprès des organisations. En effet, disposant de ressources permanentes limitées en nombre et en expertise, le Comité est conduit à organiser un appel régulier aux contributions volontaires de ses membres mais également des bénévoles, en particulier ceux du corps de contrôle. Ainsi, en amont des décisions relevant des instances statutaires et des membres de l'association, les bénévoles du corps de contrôle ont apporté en 2015, comme les années précédentes, leur concours aux réflexions et aux travaux conduits par le Comité (notes d'éclairage sur le contrôle interne, groupes de travail sur la publication des rémunérations, sur l'évolution des modes de collecte, sur l'évolution du Compte d'Emploi des Ressources, projet de modernisation du référentiel de déontologie, etc.).

Dans le même temps, les orientations prises par la gouvernance du Comité ont sollicité également leurs ressources et leurs expertises pour préparer et accompagner les évolutions stratégiques et déontologiques.

Leur mission couvre aussi la mobilisation de compétences pour assurer la mise à niveau et l'évolution d'outils documentaires construits avec le temps et qui se doivent de rester pertinents.

Organiser le retour d'expérience du contrôle

Les missions de contrôle conduites en 2015 auprès des organisations restent spécifiques à chaque organisation et ne donnent lieu à aucune forme de communication publique du rapport.

Méthode de contrôle

La variété des organisations labellisées se traduit à la fois par leur forme juridique, leur taille, la nature de leur activité, la structure de leur organisation, le champ de leurs interventions, la nature et l'origine de leurs ressources, le rythme des emplois des fonds, la culture de l'organisation, etc. S'il se confirme, avec les contrôles effectués, que les exigences de la Charte et de ses textes d'applications se révèlent indépendantes de cette variété, il ressort que chaque intervention de contrôle est appelée à une certaine adaptation. C'est par l'organisation plus systématique du retour d'expérience que pourront être dégagés les principaux traits des types d'interventions et des attentes à satisfaire dans les contrôles.

Exigences déontologiques

Le référentiel déontologique du Comité de la Charte constitue le guide de la mission de contrôle. En s'attachant à identifier la conformité des pratiques avec les exigences exprimées, le contrôle identifie l'existence et l'ampleur des écarts qui peuvent se révéler dans une organisation.

D'une manière générale, il convient de souligner la qualité de l'accueil réservé par les organisations aux interventions du Comité, ainsi que leur volonté de progresser pour se conformer au plus près aux exigences de la Charte. Dans le même temps, la pratique du contrôle met en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines exigences et les questionnements qu'elles suscitent sur les évolutions futures •





3

Vie associative
du Comité

Rencontres avec les organisations membres

Réunion annuelle des référents

Les référents sont les points de contact au sein des organisations labellisées avec les contrôleurs du Comité. Chaque organisation en désigne un ou plusieurs selon les cas. Tous les ans, le Comité organise une réunion annuelle des référents qui a eu lieu en 2015 le 26 novembre.

43 représentants des organisations membres ainsi que 15 bénévoles du Comité étaient présents cette année. Ils ont pu prendre connaissance de l'actualité et des projets du Comité et ont notamment longuement échangé sur le contrôle interne.

"Cercle des DAF"

Afin de répondre à la demande exprimée par certaines organisations et comme annoncé lors de l'Assemblée générale de 2015, le Comité a prévu le lancement de groupes d'échanges de bonnes pratiques entre membres.

Un premier groupe dédié aux directeurs administratifs et financiers (DAF) a été constitué avec l'objectif d'échanger entre pairs sur les sujets d'actualité dans leur domaine, de partager leurs pratiques afin de les faire progresser, de renforcer les canaux de discussion entre organisations membres, et le cas échéant de faire émerger des groupes de travail sur des sujets ciblés, tel que le Compte d'Emploi des Ressources (CER). Piloté par Nathalie Blum, directrice générale, avec le soutien de Léa Rolland-Thongkham, chargée de mission, il s'est réuni pour la première fois le 28 octobre 2015, avec la participation de 15 DAF. De nombreux thèmes d'échanges ont été identifiés pour les prochaines séances •

Les 84 organisations labellisées, ce qu'elles représentent :

⇒ une majorité d'associations (65) et une part croissante de groupes associatifs et de fondations abritantes

1 600 entités juridiques

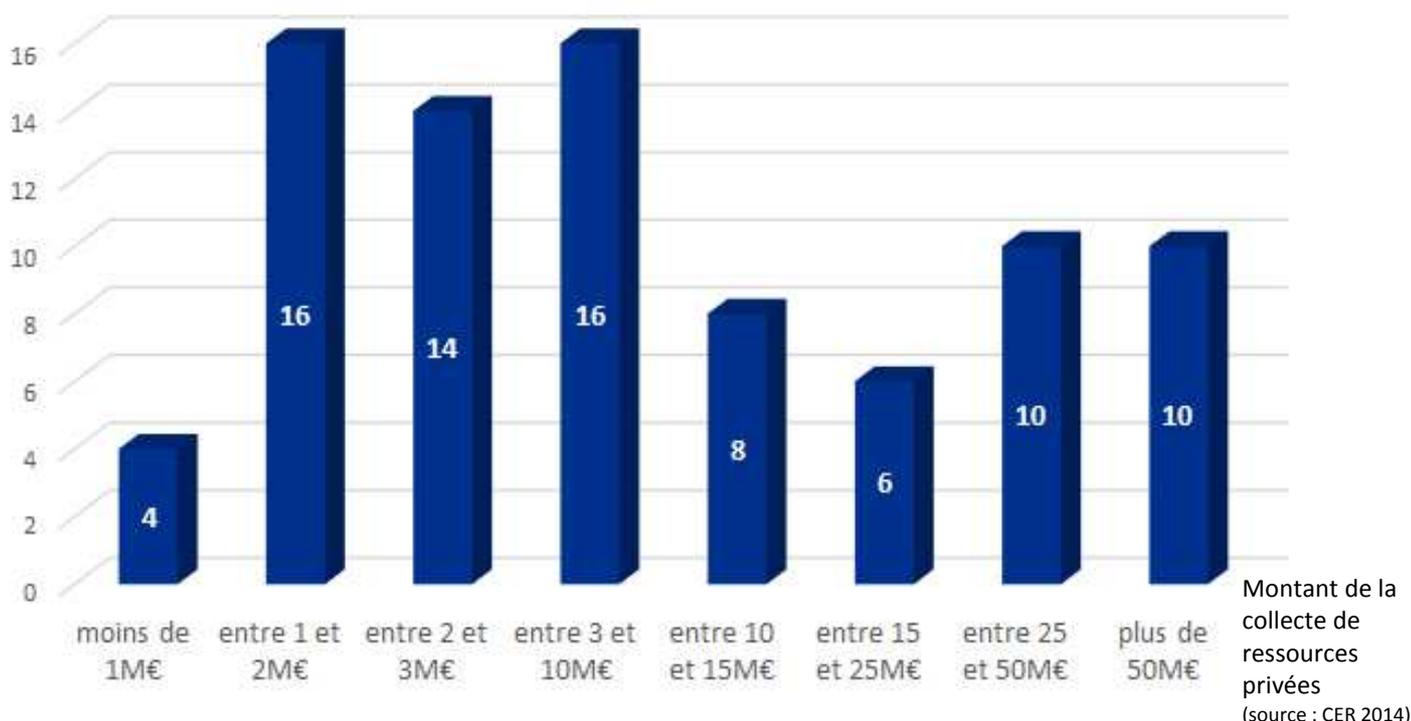
450 000 bénévoles réguliers et occasionnels

50 000 salariés à temps plein

1,5 milliard d'euros de générosité privée

5 milliards d'euros de budget

Nombre d'organisations labellisées



Solidarité en France

Solidarité à l'international



Santé • Handicap • Recherche



Education • Enfance

Environnement • Protection animale



Plaidoyer

* Organisations démissionnaires début 2016

Au 31 décembre 2015, le Comité de la Charte est une association de 92 membres : 84 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions de responsabilité dans les organisations labellisées, dont le président et la vice-présidente.

Par délégation du Conseil, les décisions d'agrément de nouvelles organisations et de renouvellement sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément du Comité. Les contrôleurs désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

L'Assemblée générale des membres

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Comité. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 9 avril 2015 dans les locaux de l'Association Valentin Haüy à Paris.

62 organisations membres (sur 83), ainsi que 8 personnalités qualifiées (sur 8), étaient présentes ou représentées, ainsi que de nombreux bénévoles. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf. p.38).

Le Conseil d'administration : Composition statutaire

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : « L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

« Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence ».

Mouvements intervenus en 2015

Le Conseil d'administration du 12 février 2015 a acté la nomination de Claude Gouin, en remplacement d'Hervé Guérin, à la suite de sa démission de son mandat de trésorier aux Restaurants du Cœur, dont il était le représentant, ainsi que de la démission de Bruno David, ayant quitté ses fonctions de directeur de la communication et du développement d'Action Contre la Faim, remplacé provisoirement successivement par Stéphanie Rivoal, présidente, puis par Gilles Bonnet, directeur administratif et financier, et enfin par Marino Fernandez, ce dont le Conseil d'administration du Comité a pris acte lors de sa séance du 21 mai 2015.

L'Assemblée générale du 10 avril 2015 a élu comme personnalités qualifiées Jean-Pierre Duprieu et Karim Natouri, en remplacement de Susan Liautaud et Bruno Gizard, arrivés au terme de leurs mandats non renouvelables, et réélu Agnès de Fleurieu pour un second mandat. Du côté des représentants des membres, trois mandats étaient à pourvoir. La Fondation pour la Recherche Médicale (représentée par Denis Le Squer) et le Secours catholique (représenté par Hélène Beck), dont les mandats ont été reconduits, et l'ARSLA (représentée par Christine Tabuenca) qui a été élue, en remplacement des Restaurants du Cœur (représentés par Claude Gouin).

Nouvelle composition du bureau

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 9 avril 2015, est constitué de Gérard de la Martinière, personnalité qualifiée (président), d'Agnès de Fleurieu, personnalité qualifiée (vice-présidente), de Pierre Lacour, Croix-Rouge française (secrétaire général) et de Denis Le Squer, Fondation pour la Recherche Médicale (trésorier). Les membres du bureau sont consultés entre les réunions du Conseil sur des questions...

...d'actualité par le président et la directrice générale du Comité et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association. Hélène Beck, Secours Catholique, exerce au sein du Conseil la fonction de chef de file des administrateurs représentant les organisations membres.

Les 3 comités du Conseil d'administration

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de l'agrément

Présidé par Gérard Soularue et composé de Jean-Luc Decornoy, Isabelle Enjalbert, Pierre Lacour, Denis Le Squer, Karim Natouri et Christine Tabuena, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément (cf.p.28) et a pour mission d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures (cf.p.25) et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également la directrice générale, le délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, le président de la Commission d'agrément et les ambassadeurs en charge des dossiers de recevabilité. Ce comité s'est réuni dix fois en 2015, dans les locaux de la Fondation pour la Recherche Médicale, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration. 42 avis ont été rendus suivant à chaque fois les préconisations de la Commission d'agrément en matière d'agrément.

Comité de déontologie

Présidé par Hélène Beck et composé de Jean-Luc Decornoy, Catherine Desessard, Jean-Pierre Duprieu, Isabelle Enjalbert et Marino Fernandez, sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter. Y participent également la déléguée déontologie et relations extérieures et, selon les cas, la directrice générale. Conformément à la procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques, ce comité s'est réuni quatre fois en 2015 afin d'examiner les différents projets déontologiques. Ainsi, il a proposé au Conseil l'adoption d'une nouvelle règle sur la transparence des politiques de rémunération et accompagné l'avancement de deux chantiers complexes, l'un sur la régulation des nouveaux modes de collecte et l'autre, fondamental, sur la modernisation du référentiel déontologique (cf.p.14).

Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Comité reste toujours à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Agnès de Fleurieu et composé de Gérard de la Martinière, Jean-Luc Outin, Denis Le Squer et Christine Tabuena. Y participe également la directrice générale du Comité. Il s'est réuni huit fois en 2015 avec à l'ordre du jour des sujets aussi variés que :

- les propositions de candidature d'administrateur dans le collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau et des comités du Conseil,
- l'examen des candidatures pour les fonctions de président du Comité et de contrôleur général.

Poursuite du chantier "Gouvernance du Comité"

Ce chantier lancé en 2014 avec pour objectif d'élaborer des recommandations sur l'évolution de la gouvernance du Comité a poursuivi ses travaux en 2015. Le groupe de travail, piloté par deux administrateurs, Agnès de Fleurieu et Denis Le Squer, et composé de trois bénévoles du Comité, trois représentants des membres et de la directrice générale, a formulé des orientations qui ont été présentées au Conseil d'administration du 12 février 2015. Les pilotes du chantier ont procédé le 2 mars 2015 à l'audition simultanée de plusieurs personnes ressources identifiées. Les conclusions de ces travaux ont été prises en compte dans la réflexion relative au projet de développement (cf.p.25).

Réunions du Conseil d'administration

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni onze fois avec une durée moyenne de 2h30. Le Conseil d'administration a été accueilli quatre fois par des organisations membres (trois fois à la Fondation pour la Recherche Médicale et une fois dans les locaux de l'Association Valentin Haüy).

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (trois fois de manière individuelle en 2015).

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, aux règles de déontologie, au développement et au financement du Comité, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Comité et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 79 % (contre 84 % en 2014, 83 % en 2013 et 79 % en 2012) avec au minimum 60 % des membres présents à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale du Comité, avec le soutien de Christine Berlincourt, assistante de la direction générale.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2015



Les autres organes

L'Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée, dans le cas d'une décision de non renouvellement de l'agrément, de contester la décision de la Commission d'agrément. Elle est présidée par Pierre-Alain Weill, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, et composée d'Edith Arnoult-Brilli, ex-présidente du Conseil National de la Vie Associative et vice-présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental, de Marie-Thérèse Cornette, ancienne présidente de la cinquième Chambre de la Cour des Comptes, de Jean-Luc Outin, en tant qu'administrateur du Comité, personnalité qualifiée, et de Pierre Lacour, au titre d'administrateur représentant les membres. L'Instance de recours n'a pas été saisie en 2015.

Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président du Comité, de la directrice générale, du président de la Commission d'agrément, du contrôleur général et des cadres salariés. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Comité et de la programmation de ses travaux. Il a entamé en 2015 un travail de cartographie des risques piloté par Léa Rolland-Thongkham, chargée de mission, présenté au Conseil d'administration lors de sa séance du 17 décembre 2015 •

L'équipe permanente du Comité



Nathalie Blum

Directrice générale, ayant pris ses fonctions en mars 2014



Patrick Baquin

Délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, en poste depuis 2010



Mathilde Cuchet-Chosseler

Déléguée déontologie et relations extérieures à compter d'avril 2014, précédemment chargée de mission depuis janvier 2011



Léa Rolland-Thongkham

Chargée de mission recrutée en janvier 2015



Christine Berlincourt

Assistante de la direction générale, en poste depuis 1999



Nadia Bensalem

Assistante contrôle et agrément, en poste depuis 2002



Lucie Wojtasiak

Apprentie chargée de communication à compter de septembre 2015

Renforcement de l'équipe des permanents

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, Léa Rolland-Thongkham a cinq ans d'expérience professionnelle, dont trois à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, en tant que chef de projets internationaux. Dans ses nouvelles fonctions au Comité, elle a pour mission d'une part, de soutenir l'activité d'agrément et de contrôle et d'autre part, d'animer les groupes de travail et les événements de la vie associative.

Lucie Wojtasiak, qui effectue un Master II en Politiques de communication au CFA d'Alembert, a rejoint le Comité dans le cadre d'un contrat d'un an de formation en alternance. Elle traite la communication du Comité aux côtés de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures.

Les bénévoles du Comité (en fonction au 31 décembre 2015)

Les membres du Conseil d'administration, personnalités qualifiées



Gérard de la Martinière président
Agnès de Fleurieu vice-présidente
Jean-Luc Decornoy
Jean-Pierre Duprieu
Isabelle Enjalbert
Karim Natouri
Jean-Luc Outin
Gérard Soularue

Les membres de la Commission d'agrément du Comité



Michel Senellart, président



Alain Breton, vice-président



Jacques Bachelin



Michel Barrau



Jean-Paul Bouquin



Gérard Bouniol



Etienne Broquet



Yves Chevillotte



Hervé Guérin

Les membres de l'équipe d'animation du corps de contrôle



Claude Allenbach, contrôleur général



Rémy Gavard-Suaire



Alain Linot



Patrick Frotié



Jean-Louis Gaugiran



Catherine Guinefort



Danièle Larger



Bernard Malan



Michel Soublin



Jacques Théveneau



Jacques Vantalon



Michel Vantalon

Les ambassadeurs



Didier Berthelemot



Jean-Pierre Dutertre



Jean-Luc Paret

Expert bénévole mobilisé sur le chantier de modernisation du référentiel



Bruno Gizard

Les contrôleurs en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2015



Jean-Louis Balouzet Charley Baltzer Michel Beaudout Gwénaél Beauchesne Gérard Bertault Michel Botrel Jean-Marie Boudier Francis Boucly Bénédicte Brouard Christiane Bruère-Dawson Henri Camus



Laurent Carle Serge Castillon Cécile Chaumin-Ernst Benoît Clair André Cochard Didier Collin Patrice Coquard Francis Cuisinier Annick Danguy Edith Deboué Thierry Desportes



Jacques de Dianous Antoine Dollfus Paul-François Dubroeuq Pascal Durand-Barthez Jean-Pierre Dutertre Eric Elghozi Sylvaine Falque Alain Fournier Pierre Fréville Rémi Garcin-Berson Alain Gassie



Philippe Gaston Bruno Gérald Daniel Gerbi André Gossellin Jean-Yves Hamon Jean-Noël Hannecart Thierry Hannecart Jean-Pierre Hemmery Gilles Hervier Odile Jarry Michel Laborde



Jean-Baptiste Labrusse Anne Landier-Juglar Didier Laureau Catherine Laurent Philippe Lefelle Michel Marcenac Bernard Mazin Jean Mignot Jean-Louis Mignotte Bernard Mugnier Marcel Mulot



Daniel Nauge Jean-Marie Nessi Francis Noël Jean-Luc Oun Laurent Padoux Jean-Pierre Paumier Danielle Perray Philippe Perrier de la Bathie Bernard Pezon Didier Pierre Philippe Quevremont



Christian Rabeau Rémi Raclet Arnaud de Raynal Hubert Redon Michèle Rellier Théophile Rietsch Bruno Rolland Pierre Renard Claude Salvan Virginie Savin Francis Seron Christine Soubriard



Bernard Terrier Philippe Thomas Florence Triail Jacques Valerio Roger de Vernejoul Thierry Walrafen Patrick Warin Geneviève Yavchitz Jacques Zaks

Les bénévoles du Comité : une communauté vivante et riche de ses diversités au service du contrôle continu et d'un agrément indépendant

En 2015, 123 bénévoles ont été actifs au Comité, avec 11 départs et 19 arrivées.

En outre, à ces bénévoles actifs s'ajoutent des experts, mobilisés ponctuellement parmi lesquels les personnalités extérieures membres de l'Instance de recours (cf.p.39).

Cette relative stabilité quantitative permet de prendre acte d'une amélioration de l'efficacité de ces bénévoles. Un nombre quasi équivalent de bénévoles ayant assuré en 2015 une activité plus importante qu'en 2014.

Au cours de deux sessions de formation initiale (de cinq modules chacune), 22 nouveaux bénévoles ont été formés (5 femmes et 17 hommes). L'essai a été transformé pour 17 d'entre eux, dont 15 ayant obtenu un mandat de contrôle au 31 décembre 2015, soit en assurant "en tuilage" le relai d'un contrôleur sortant, soit en participant à une instruction de premier agrément.

Les 119 bénévoles actifs au 31 décembre 2015 endossent souvent plusieurs mandats simultanément, ce qui assure une synergie des fonctions d'ambassadeur, de contrôleur général adjoint, d'instructeur de premier agrément, de contrôleur (seul ou en binôme) et une homogénéité régulièrement améliorée des rapports produits.

L'organisation et la gestion des bénévoles sont guidées par la réalisation des objectifs de qualité des missions menées et d'indépendance du jugement, assurés par :

- une sélection accrue des bénévoles,
- la vérification de leur absence de lien avec la gouvernance d'organisation,
- une déclaration annuelle d'activité, pour la prévention des conflits d'intérêts,
- des entretiens réguliers assurés par Patrick Baquin, délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles (69 entretiens réalisés en 2015),
- une bonne séparation des fonctions d'agrément et de contrôle au sein du Comité.

Les bénévoles peuvent s'impliquer au-delà de l'exercice d'un mandat de contrôle, dans la conduite des activités essentielles du Comité *via* plusieurs fonctions :

- ambassadeur (trois), pour les relations avec les or-

ganisations candidates à l'agrément,

- instructeur de premier agrément (une vingtaine),
- membre de l'équipe d'animation du corps de contrôle (douze), pour assurer la qualité des rapports de contrôle et l'appui aux 88 contrôleurs, dont 17 assurent un double mandat de contrôle,
- commissaire (neuf), prenant les décisions d'agrément en toute indépendance.

Formation des bénévoles

En 2015, le Comité a proposé 30 sessions de formation dont douze pour les formations thématiques, dix pour la formation initiale et huit pour la formation échanges et mise à jour des connaissances. Elles ont rassemblé 206 participants, mobilisé un total de 25 intervenants (bénévoles expérimentés du Comité, professionnels du secteur à titre bénévole, permanents du Comité) et récolté en moyenne 96 % d'opinions favorables de la part des participants. Les questionnaires de satisfaction remplis par les participants facilitent la mise à jour des formations et l'identification de nouvelles formations à mettre en place : en 2015 ont été proposées pour la première fois une formation sur la collecte digitale (*pro bono* d'ADFINITAS) et une formation atelier Excel/Word. Depuis 2015, la formation est prise en charge par Léa Rolland-Thongkham, chargée de mission, qui anime le comité de pilotage dédié, composé de deux bénévoles, Michel Soublin et Gérard Bouniol, et de Patrick Baquin, délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, avec le soutien de Nadia Bensalem, assistante contrôle et agrément. Depuis 2013, la formation des bénévoles reçoit chaque année le soutien du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Réunion annuelle des bénévoles

La réunion annuelle des bénévoles a eu lieu le 6 octobre 2015. Record de fréquentation cette année, puisqu'ils étaient une centaine réunie ce jour-là. Cette rencontre leur a permis de prendre connaissance de l'actualité et des projets du Comité •

Chiffres-clés de la valorisation du bénévolat

Sur 123 bénévoles comptabilisés :

3383 journées de travail, soit l'équivalent de :

- **15** personnes à temps plein
- une moyenne de **28** journées par bénévole

- Rapport
financier

Exercice clos le 31 décembre 2015

Le mot du trésorier



Denis Le Squer, président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale, trésorier

L'année 2015 s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique défini pour 2013-2016 et approuvé par l'Assemblée générale du 20 juin 2013, dont l'axe prioritaire est le développement des activités et la hausse du nombre d'adhérents.

Un résultat 2015 à l'équilibre : 733 k€ de charges et 733 k€ de produits. Ceci est le reflet d'une gestion maîtrisée, toujours prudente et parfaitement adaptée aux ressources actuelles. Sur le plan bilanciel, le Comité poursuit sa politique de réserve prudente et 7 mois et demi de fonctionnement peuvent être assurés par ses fonds propres.

Les faits marquants pour la gestion 2015 :

- renforcement des effectifs,
- fin du groupement de moyen avec l'Uniopss au cours du premier semestre 2015.

Les charges sont inférieures au budget de 25 k€ : certains postes sont inférieurs aux prévisions notamment certaines consultations d'experts et avocats non réalisées (modernisation du référentiel, etc.). Des économies ont été réalisées par la reprise en interne de services auparavant effectués et facturés par l'Uniopss ; des réimpressions sont reportées en 2016 en lien avec la modernisation du référentiel. Avec quatre nouveaux membres et six démarrages d'instructions en 2015, le développement du Comité se poursuit et se traduit par des ressources de cotisations et de frais d'instruction en hausse par rapport à 2014. Les ressources sont légèrement supérieures au budget de 8 k€. Hors reprise sur provisions et transfert de charges, les recettes sont inférieures au budget de 4 k€, dues principalement à l'absence de nouvelles subventions privées telles qu'envisagées. Les ressources liées aux cotisations et frais d'instructions sont supérieures de 5 k€ au budget.

Le soutien des partenaires se maintient avec la reconduction du soutien de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour 20 k€ et le soutien du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour 70 k€ dans le cadre de la convention pluriannuelle établie avec le Comité de la Charte.

Le soutien des partenaires se manifeste également à travers la mise à disposition depuis 2010 de personnel niveau cadre dirigeant par la Caisse des Dépôts et Consignations moyennant une faible participation et cette année de l'expertise *pro bono* du cabinet Egon Zehnder pour la recherche du futur président du Comité.

Le Comité a procédé à la valorisation du travail de contrôle, d'expertise, d'accompagnement réalisé par ses bénévoles, cœur de son activité. Cela représente un budget de 2,1 M€ en forte progression de 14 % par rapport à 2014 (1,8 M€). Le budget ainsi cumulé est de 2,8 M€. Le dispositif de contrôle et d'agrément (corps de contrôle et membres de la Commission d'agrément) représente 94 % des 3 383 jours de bénévolat mis à disposition par le Comité au service de ses membres. Cet apport de compétence bénévole est aussi un investissement humain, contribuant à l'amélioration du fonctionnement des membres adhérant au Comité. Ceux-ci reconnaissent les marges de progression du processus de contrôle ainsi réalisées, au bénéfice de l'intérêt général, mis en œuvre par chacune de ces organisations.

Dans un contexte économique difficile récurrent, les associations, les fondations et les fonds de dotation jouent un rôle déterminant pour notre société en portant des valeurs essentielles. La générosité du public est primordiale pour que nos structures disposent des moyens nécessaires dans la mise en œuvre de leurs missions au bénéfice de l'intérêt général. Ainsi, le rôle de tiers de confiance du Comité, garant d'une gestion rigoureuse, de la qualité de l'organisation, d'une éthique, d'une déontologie, accompagnera les donateurs dans leurs investissements et les valeurs auxquelles ils adhèrent.

Compte tenu de son expertise, de son expérience et de son rôle de tiers de confiance, de plus en plus d'associations, de fondations et de fonds de dotation vont s'adresser au Comité. Dans la perspective de ces nouvelles sollicitations, le Comité poursuivra l'adaptation de son modèle et de sa gouvernance pour y répondre de manière optimale •

Analyse et commentaires des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont caractérisés par les données générales suivantes :

Total du bilan :	724 827€
Total des produits :	733 447€
Total des charges :	733 325€
Résultat de l'exercice :	122€

Le Comité de la Charte de faisant pas appel public à la générosité, il n'établit pas de Compte d'Emploi des Ressources

Les comptes du Comité de la Charte ont été audités par le cabinet SLG Expertise, commissaire aux comptes de l'association, représenté par Marion Bolze. Ils certifient l'ensemble des comptes de l'exercice 2015 et les documents financiers présentés.

1 - LE COMPTE de RESULTAT

1.1 - Les produits

Le **total des produits** s'élève à 733 447€ en 2015 contre 708 421€ en 2014, en hausse de 4 %.

Avec 84 membres en 2015, contre 80 membres en 2014, **les cotisations des membres** passent à 608 100€ contre 588 470€.

Les frais de dossiers s'élèvent à 12 000€ en 2015, contre 4 000€ en 2014, correspondant au démarrage de l'instruction de six nouvelles candidatures. Les trois dossiers reçus par le Conseil d'administration en fin d'année 2015 conduiront à un démarrage d'instruction et à des frais de dossiers en 2016.

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 94 200€ en 2015 contre 106 800€ en 2014. La subvention du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'élève à 70 000€, comme en 2014 conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015. La subvention reçue pour la formation des bénévoles pour la deuxième année consécutive s'élève à

4 200€, contre 2 800€ en 2014.

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a renouvelé sa subvention de 20 000€. Il n'y a pas eu en 2015 d'évènements spécifiques donnant lieu à des subventions alors qu'en 2014, le colloque de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO) avait donné lieu à 14 k€ de subventions spécifiques.

Les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges s'élèvent à 11 606€, avec le transfert de charge sur l'Uniopss des frais liés à la migration et la reprise de la provision liée aux travaux d'aménagement à hauteur de l'amortissement 2015.

Les produits financiers s'élèvent à 7 538€, contre 7 619€ en 2014.

1.2 - Les charges

Le **total des charges** 2015 s'élève à 733 325€ ; il est en hausse de 6 % par rapport aux charges 2014 d'un montant de 690 074€.

L'ensemble des **achats et charges externes** s'élève à 314 150€ en 2015, contre 318 514€ en 2014.

En 2014, les frais liés au colloque de l'ICFO s'étaient élevés à 14k€ non reconduits en 2015.

Hors colloque de l'ICFO, **les achats et charges externes augmentent de 10k€.**

Au 1^{er} semestre 2015, le Comité de la Charte a externalisé la paye, la comptabilité et la maintenance informatique, et a contracté en direct avec les services de la poste, de téléphonie, d'Internet, de nettoyage des locaux. Ces services étaient jusque-là assurés par l'Uniopss soit *via* leurs prestataires, soit par la mise à disposition de personnels. Le coût de la migration des services s'est élevé à **8k€.**

L'imputation sur les lignes de charges est différente après la migration, diminuant les frais de mise à disposition du personnel et augmentant les services extérieurs et honoraires. Globalement, la prise en charge en direct des services génère une **économie de 10k€** sur les autres charges, avec un impact indirect sur les salaires et charges. ...

...Le coût du 8^{ème} baromètre de la confiance est resté stable par rapport à 2014.

Le développement de l'activité génère des augmentations de charges sur les fournitures (+1,5k€), les locations de salles (+2,5k€), les frais de mission bénévoles (+7k€), avec le développement des missions d'instruction et de contrôle, en particulier en province.

L'intervention *pro bono* du cabinet Egon Zehnder pour la recherche de candidats au mandat de président du Comité n'a pas alourdi la charge des honoraires du Comité.

Les **charges de personnel** s'établissent à un total de 374 553€ hors impôts et taxes sur rémunération vs 314 109€ en 2014.

Cette augmentation s'explique principalement par l'arrivée de la chargée de mission recrutée en janvier 2015, la présence sur une année pleine de la directrice générale, au lieu de dix mois en 2014, et une apprentie recrutée en septembre 2015. Elle est partiellement compensée par la fin d'un CDD de 4 mois en 2014.

Les **dotations aux provisions sur actif circulant et pour risques et charges** s'élèvent à 14 775€, avec d'une part la provision d'indemnité de départ à la retraite réévaluée chaque année, et d'autre part la créance liée au transfert de charge des frais de migration provisionnée.

Les **impôts et taxes** s'élèvent à 16 758€, les **dotations aux amortissements** à 10 331€ et les **charges exceptionnelles** à 1 760€.

2 - LE BILAN

Le **total du bilan** au 31 décembre 2015 est de 724 827€, contre 687 991€ pour l'exercice 2014.

2.1 – L'actif

A l'actif, les immobilisations s'élèvent, après amortissements de l'exercice, à 41 741€, contre 45 467€ en 2014.

Les charges constatées d'avance s'établissent à hauteur de 10 027€ en 2015, contre 4 210€ en 2014.

La créance usagers pour le transfert de charges avec l'Uniopss a été entièrement provisionnée.

Les disponibilités s'élèvent à 672 634€ en 2015, contre 637 465€ en 2014. Elles sont placées au CIC sur un compte sur livret et un livret associatif.

2.2 – Le passif

Le **passif** se décompose en :

- **un report à nouveau positif** de 469 910€ supérieur au report à nouveau 2014 de 451 563€ par l'intégration du résultat 2014 de 18 346€,
- **le résultat de l'exercice 2015** de + 122€, en attente d'affectation,
- **les provisions pour charges** de 64 692€ qui correspondent à la valeur résiduelle des travaux d'aménagement pour 26 095€ et à la provision d'indemnités de départ à la retraite pour 38 596€,
- **un compte fournisseurs**, qui s'élève à 84 312€, contre 72 502€ en 2014,
- **les dettes fiscales et sociales**, qui s'élèvent à 103 356€ contre 82 056€ en 2014,
- **les autres dettes**, qui s'élèvent à 2 435€, contre 2 000€ en 2014.

3 - CONCLUSION

L'exercice 2015 dégage un **résultat positif de +122€**. Sous réserve du vote de l'Assemblée générale, ce résultat augmentera notre report à nouveau qui s'établira à 470 032 €, ce qui représente 64 % des charges 2015 ou 7 mois et demi d'exploitation •

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2015

	ACTIF	31/12/2015 (en euros)			31/12/2014 (en euros)
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Logiciels	36 924	36 924		0
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	9 149	5 490	3 660	5 490
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	85 537	52 912	32 624	39 853
	Immobilisations corporelles en cours	5 333		5 333	
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	124		124	124	
	TOTAL (I)	137 067	95 326	41 741	45 467
Comptes de liaison					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et approvisionnements				
	En-cours de production de services				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances d'exploitation				
	Créances usagers et comptes rattachés	8 202	8 202		540
	Autres créances	424		424	309
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	672 634		672 634	637 465
Charges constatées d'avance	10 027		10 027	4 210	
	TOTAL (II)	691 287	8 202	683 085	642 524
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I à V)	828 354	103 528	724 827	687 991

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2015

		PASSIF	31/12/2015 (en euros)	31/12/2014 (en euros)
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		469 910	451 563
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		122	18 346
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
		TOTAL (I)	470 032	469 910
Comptes de liaison		(II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		64 692	61 523
		TOTAL (III)	64 692	61 523
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement			
	Sur autres ressources			
		TOTAL (IV)		
DETTES	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 312	72 503
	Dettes fiscales et sociales		103 356	82 056
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		2 435	2 000
Produits constatés d'avance				
		TOTAL (V)	190 104	156 559
Ecart de conversion passif		(VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)			724 827	687 991

COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2015

		31/12/2015 (en euros)	31/12/2014 (en euros)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Prestations de services	12 000	4 000
	Montant net des produits d'exploitation	12 000	4 000
	Production stockée		
	Subventions d'exploitation	94 200	106 800
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	11 606	
	Collectes		
	Cotisations	608 100	588 470
	Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	3		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		725 909	699 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
	Autres achats et charges externes	314 150	318 514
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 949	5 793
	Salaires et traitements	237 928	203 351
	Charges sociales	133 480	106 432
	Autres charges de personnel	3 145	4 326
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 331	11 047
	Dotations aux provisions sur immobilisations		
	Dotations aux provisions sur actif circulant	8 202	
	Dotations aux provisions pour risques et charges	6 573	36 294
	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	997	84	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		729 756	685 842
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-3 847	13 428

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2015

		31/12/2015 (en euros)	31/12/2014 (en euros)
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	7 538	7 619
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		7 538	7 619
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			
2 - RESULTAT FINANCIER	(V - VI)	7 538	7 619
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I - II + III - IV + V)	3 691	21 047
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		1 532
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			1 532
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 760	2 405
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		1 760	2 405
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)	- 1 760	- 873
Impôts sur les bénéfices	(IX)	1 809	1 828
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		733 447	708 421
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)		733 325	690 074
EXCEDENT OU DEFICIT		122	18 346

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Produits			
	Bénévolat	2 070 396	1 823 428
	Prestations en nature	10 000	
	Dons en nature		
TOTAL		2 080 396	1 823 428
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations	10 000	
	Personnel bénévole	2 070 396	
TOTAL		2 080 396	1 823 428

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 *Facebook*
facebook.com/donenconfiance

 *Twitter*
[@donenconfiance](https://twitter.com/donenconfiance)

 *Youtube*
Don en confiance

 *Linked In*
Comité de la charte



Avec le
soutien de



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE
15/17, rue Albert, 75013 Paris - 01.53.36.35.02/03
contact@comitecharte.org - www.comitecharte.org